



PROTECTION DU PATRIMOINE AUBARNOIS

B.P. 19

06620 Le Bar- sur-Loup

Objet :

Contre l'urbanisation du stade de Bar-Sur-Loup
(décidé en conseil municipal le **22 décembre** 2005)

Le Bar-Sur-Loup
Le 11 février 2006

à

Monsieur Breuil,
Préfet des Alpes Maritimes
C A D Route de Grenoble
B.P. n°1 06201 NICE cedex 3

Dans une période où l'on sollicite la participation citoyenne au débat politique, où l'on souhaite une adhésion réelle aux valeurs démocratiques - que l'on tente d'insuffler dans les pays où la démocratie est inconnue ou combattue - on ne peut que s'indigner de la façon dont elle est bafouée dans notre région par certains élus.

Quand des décisions ont des **conséquences graves** pour la cité et que, **l'avis quasi unanime** de la population est rejeté avec mépris par ces élus, on ne peut que ressentir de la **colère** et de la **révolte**.

Le projet de la municipalité du Bar-Sur-Loup de permettre l'urbanisation de l'**unique** aire d'**activités sportives** pour nos enfants et nos jeunes, lieu dit « le stade », a créé une vive émotion dans la population qui s'est **immédiatement mobilisée** pour exprimer son **désaccord** et lutter contre ce projet.

Lors de l'enquête publique où le projet a été exposé, de nombreux « **dires** » très argumentés ont été déposés entre autre par :

des associations, soucieuses du devenir du village,
d'anciens élus ou **maire**,
des élus actuellement en fonction
les parents d'élèves

mais aussi par les **enseignants**, conscients des conséquences du projet sur le fonctionnement de l'école qui ne pourra pas accueillir tous les enfants, avec des élèves qui n'auront plus de terrain de sport.

Le 5 novembre, **une manifestation** a eu lieu dans les rues du village : jamais auparavant une manifestation de protestation n'avait eu lieu au Bar-Sur-Loup! Elle a été relatée dans le quotidien Nice-Matin et présentée dans les informations régionale de FR3.

Mais ni ces « dire » , **ni la manifestation, ni la pétition** qui a recueilli en moins d'un mois, près de **1000 signatures** (le village compte 2500 habitants), **ni la désapprobation** de plusieurs élus de l'équipe municipale actuelle n'ont réussi à faire abandonner le projet par le maire et la plupart des conseillers municipaux : le projet a été adopté en conseil municipal le **22 décembre 2005**.

Un tel mépris de l'expression des citoyens dénote une conception du mandat électif bien éloigné de la démocratie de terrain et de proximité que nous essayons de mettre en pratique avec le plus grand souci de sérieux et de respect des personnes.

Comment un tel projet peut-il être défendu alors que, jusque là, les risques géologiques ont justifié de rendre **non constructible** la zone concernée. Lors de l'enquête publique sur les risques naturels proposée du 23 septembre au 27 octobre 2005, des Aubarnoises ont relaté des **accidents de terrain** importants dont ils ont été témoins. Aujourd'hui, nous sommes choqués de l'urgence de modification du P.O.S. rendant cette zone désormais constructible.

Dans le même temps, au lieu dit « Bessurane », un terrain de 10 hectares, **acquis par l'ancienne** municipalité pour **créer des réserves foncières** va être « **gelé** » pour devenir « zone agricole » ! (comme cela avait été annoncé par notre maire en réunion publique)

Rendre le terrain communal de « Bessurane » inconstructible, mais par contre, confisquer et céder le « stade » pour y permettre la construction de logements est **un choix** que l'on peut juger **scandaleux**.

Cette situation conduit aujourd'hui certains individus en colère à des **dérives inadmissibles** et nuisibles à tous (écrits diffamatoires sous couvert de l'anonymat). Aussi est-il **urgent** de repenser à des choix qui respectent les intérêts de la population, des enfants et des jeunes en particulier.

Un autre projet pour Bar-Sur-Loup:

Un projet de l'OPAH, actuellement à l'étude, prévoit à court terme une **réhabilitation de l'habitat ancien** à Bar-Sur-Loup : c'est dans cette voie que l'on doit s'engager avec détermination et...**bon sens** pour une rénovation

intelligente du cœur du village. A la **nécessité** de cette rénovation - nombreux sont les logements vétustes pour l'instant inhabitables - s'ajoute **l'urgence** de conforter les maisons du « Pin d'Aval », frappées de **péril imminent** et qui sont un **véritable danger** pour les maisons attenantes.

(Nous avons alerté vos services de la gravité du problème **dès le 10 avril 2000**

Cette réhabilitation de l'habitat ancien avec la remise en état des maisons acquises par la commune (et actuellement **insalubres et à l'abandon**) va créer des logements nouveaux et permettre, du fait de sa programmation dans le temps, **une bonne intégration** des nouveaux venus.

Une nécessité :

Toute modification de l'habitat au Bar Sur-Loup devrait tenir compte de son actuelle population, riche dans sa **diversité culturelle** et **préserver la mixité sociale existante**. C'est pourquoi il faut veiller à ne créer de « ghetto » ni au « stade », ni à « Bessurane », ni au centre du village.

La mixité sociale est le gage d'une qualité de vie que l'on veut conserver et défendre : les **violences urbaines** récentes montrent que la **sécurité de tous en dépend**.

Si nous nous permettons de vous écrire, c'est que l'émotion est grande dans le village, la colère aussi ; certains pensent à **le quitter**, d'autres à **rendre leur carte d'électeur !** Aussi, nous sollicitons **votre intervention** pour que ce projet soit complètement et définitivement abandonné.

Veillez agréer Monsieur le Préfet nos respectueuses salutations .

Pour le bureau,
la présidente :
Denise Sinigaglia-Medina

Nous adressons ce même courrier à Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre de la cohésion sociale.

Ci- joint le « dire » que notre association a déposé à l'enquête publique où sont exposées les raisons pour lesquelles le projet d'urbaniser le stade ne doit pas se réaliser.